

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito - Mieux vaut être riche et en bonne santé, que pauvre et malade ! ..	1
L'heure est au conflit à la SNCF !	2
Jours de fractionnement : le tribunal administratif tranche en faveur des AESH	2
Champagne : fortes chaleurs	2
Retraites : Signons la pétition- Abrogeons la réforme 2023	3
Quand Michel ONFRAY salit l'histoire de la Résistance cheminote	3
Journée d'étude confédérale Transport et mobilité	4
Élections TPE : pour mes droits, pour mon salaire et mes conditions de travail, je vote CGT !	3

Édito : Mieux vaut être riche et en bonne santé, que pauvre et malade !



Le projet de financement de la Sécurité Sociale 2025 introduit des réformes visant à réaliser des économies substantielles, notamment via une réduction des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, pour un total de 600 millions d'euros.

Cette mesure toucherait particulièrement les travailleurs sans couverture complémentaire, comme les indépendants et les salariés de petites entreprises.

La hausse des arrêts maladie vient de facteurs socio-économiques (hausse des emplois au SMIC, inflation, conditions de travail pénibles) et du report de l'âge de la retraite, qui affecte les travailleurs en situation de santé fragile.

En parallèle, le ministre KASBARIAN propose d'augmenter le nombre de jours de carence des fonctionnaires d'un à trois jours pour lutter contre l'absentéisme et économiser 290 millions d'euros, prenant au passage les malades pour des tire-au-flanc. Bien que soutenue par une majorité de sénateurs, cette mesure a été plusieurs fois écartée des versions finales du budget.

KASBARIAN souhaite également réduire le remboursement des arrêts maladie dans le secteur public à 90 % pour les trois premiers mois, générant 900 millions d'euros d'économies. Ces initiatives visent à rapprocher le régime public des pratiques du secteur privé pour flatter les détracteurs, mais ne tient en aucun cas compte des réelles différences entre les statuts. Ce ne sont pas les arrêts qui provoquent des difficultés dans nos caisses d'assurance maladie, mais les milliards d'euros d'exonération que le gouvernement accorde au patronat.

C'est pourquoi, la CGT s'oppose fermement à ces projets de réforme, et prône une Sécurité sociale intégrale qui défend les droits sociaux des travailleurs. La CGT appelle à maintenir les droits des malades en arrêt de travail et à investir dans une meilleure gestion des indemnités pour assurer des conditions de vie et de travail dignes et équitables.

Mario SANTIN, secrétaire à la politique financière de l'UD Marne



8 novembre 2024

#84

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



L'heure est au conflit à la SNCF !



Le ministre des transports François DUROVRAY l'a confirmé le 28 octobre : au 1^{er} janvier 2025, Fret SNCF sera scindée en deux nouvelles sociétés, Hexafret pour le transport des marchandises et Technis pour la maintenance des locomotives.

C'est la poursuite du « plan de discontinuité » négocié par Clément BEAUNE avec la commission européenne suite à l'enquête à l'encontre de l'Etat français soupçonné d'avoir versé des aides considérées comme illégales entre 2005 et 2019 à hauteur de 5,3 milliards d'euros. Ce plan, concocté dans la précipitation, aboutirait à la liquidation de Fret SNCF.

Première étape début 2024. Fret SNCF a été contraint d'abandonner les flux marchandises les plus rentables à la concurrence, belges, allemands, français, soit 20 % du chiffre d'affaires et 30 % de ses trafics. **La seconde étape en janvier 2025** se solderait par la suppression de 10 % des effectifs soit 500 emplois. **La troisième étape** verrait l'ouverture du capital de Rail Logistics. Europe, la holding regroupant toutes les activités fret de la SNCF (fret SNCF, Captrain, transport combiné).

Dès l'annonce de cette seconde étape, les syndicats CGT, UNSA, SUD et CFTD ont appelé à une grève le jeudi 21 novembre 2024, grève de 24h en forme d'ultimatum avant un mouvement plus long et plus fort en décembre si le gouvernement et la direction SNCF ne répondent pas aux revendications. D'autant que les sujets d'inquiétude ne manquent pas à la SNCF.

Au-delà du « plan de discontinuité » du fret, la CGT s'oppose au processus de filialisation des TER, Transiliens et Intercités, à l'éclatement de SNCF Réseau avec le plan Résonances, à la remise en cause de l'unité du groupe et de son cadre social.

Des solutions alternatives existent pour le fret, d'ailleurs la commission d'enquête parlementaire, en cours sur le sujet, a proposé un moratoire sur ce projet destructeur. Cette liquidation méthodique est une aberration sur le plan écologique au moment où l'urgence climatique impose le développement du ferroviaire. **Pour la CGT, il est temps d'agir pour exiger l'arrêt de la liquidation de Fret SNCF et la création du grand service public du fret ferroviaire en France !**

[\(lire l'appel unitaire\)](#) [\(lire le courrier au 1^{er} ministre\)](#) [\(lire le projet de la CGT : ensemble pour la continuité de Fret SNCF\)](#)

Jours de fractionnement :

Le tribunal administratif tranche en faveur des AESH

Belle victoire de la CGT Educ'Action contre le rectorat de Reims, qui va faire jurisprudence pour la France entière et qui va redonner un peu d'oxygène à différents métiers réservoirs de personnels précaires... Belle victoire pour les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) et l'ensemble des agents publics, assistant-e-s d'éducation, adjoints administratifs, secrétaires administratives, attaché-e-s d'administration, qui se voyaient arbitrairement priver de leurs congés de fractionnement.

Le congé de fractionnement est attribué aux agents qui prennent une partie de leurs congés en dehors de la période légale du 1^{er} mai au 31 octobre. Or, par un tour de passe-passe, le Rectorat de Reims prétendait n'accorder ces jours de fractionnement aux AESH que sur les « heures connexes », correspondant aux temps de réunion ou d'échange avec l'enseignant ou l'équipe éducative, à la participation aux actions de formation, à l'autoformation... Ce qui revenait concrètement à priver les AESH de leurs droits à congés supplémentaires.

Le jugement du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne du 31 octobre 2024 a tranché en faveur des AESH et de l'ensemble des agents ayant un service annualisé et remplissant les conditions requises. Ils ont bien droit à leurs deux jours de congé supplémentaires au titre du congé de fractionnement.

La CGT Educ'Action appelle les agents concernés à faire valoir leurs droits en se saisissant de ce jugement, première étape dans la conquête de nouveaux droits et l'obtention d'un statut de fonctionnaire à part entière pour les AESH. ([lire le communiqué de la CGT Educ'Action](#))

Champagne : fortes chaleurs

Dans un article du Monde paru le 1^{er} novembre 2024 ([lire l'article](#)), est évoquée la question du travail en cas de fortes chaleurs. Plusieurs secteurs ont pris des initiatives pour protéger les travailleurs au cours des canicules, de plus en plus fréquentes, en l'absence de température maximale légale pour arrêter le travail.

Pourtant, bien que des mesures aient été adoptées pour les vendangeurs en Champagne, elles restent insuffisantes.

En 2024, le Comité Champagne a mis en place une fonctionnalité de prévisions météo et des rappels aux employeurs pour l'hydratation et les pauses. Cependant, les recommandations de la CGT Champagne, comme par exemple, la suppression du travail à la tâche au profit du passage à un paiement horaire revalorisé, l'aménagement d'horaires adaptés, l'instauration d'hébergements décentes pour les saisonniers, etc., ont été ignorées, bien que leur mise en œuvre ait pu mieux répondre aux besoins de sécurité des travailleurs dans cette industrie.

Cet article du Monde met en lumière le contraste entre les risques et les mesures, et incite à se pencher sur les actions possibles, secteur par secteur, branche par branche, ou au niveau de chaque entreprise pour protéger davantage les saisonniers.

Retraites : *Signons la pétition* *Abrogeons la réforme 2023*

La CGT réaffirme sa ferme opposition au gel des pensions de retraites pendant 6 mois jusqu'en juillet 2025 et lance une pétition avec les autres organisations syndicales. Cette coupure représente une baisse de 200 à 300 euros. ([signer la pétition](#))

Parallèlement, un an après son adoption à coup de 49-3, la réforme des retraites qui a volé 2 ans de vie à chaque travailleur ne passe toujours pas. Son abrogation reste une des principales attentes des salariés. ([lire le tract confédéral](#)).

Quand Michel ONFRAY *salit* *l'histoire de la Résistance* *cheminote*

Séquence révisionniste, le 2 novembre dernier sur CNews, un des médias du milliardaire d'Extrême-droite Vincent BOLLORÉ. Le « philosophe » Michel ONFRAY a lancé des accusations totalement hallucinantes sur l'attitude des syndicalistes cheminots pendant l'Occupation qui auraient selon lui collaboré sans réserve à la Shoah. Des contre-vérités sans aucun fondement historique, visant un des secteurs où la Résistance, dès 1940, a été la plus active. La Bataille du rail, film de René CLÉMENT, en a rendu compte dès l'année 1946 !

([voir le Journal de l'Humanité sur You Tube](#)) ([lire le communiqué commun CGT/PCF](#))

Journée d'étude confédérale *Transport et mobilité*



Décarbonation, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de services, développement des infrastructures, indépendance industrielle... autant d'enjeux qui impactent les transports et les travailleurs, de la conception à l'usage.

Face aux enjeux de la transformation du secteur, la CGT a organisé une première journée d'étude le 7 novembre à Montreuil à laquelle l'Union départementale CGT de la Marne a participé.

Elections TPE : *pour mes droits,* *pour mon salaire et mes* *conditions de travail, je vote CGT !*

Du 25 novembre au 9 décembre, les travailleurs et travailleuses des très petites entreprises vont voter pour élire leurs représentants. **Ils sont 35 256 dans la Marne !**

Lundi 4 novembre, Nina, salariée chez un opticien du Puy-en-Velay, était invitée de la CGT sur TWITCH. À retrouver en replay sur la chaîne YouTube CGT.

- ▶ A quoi servent ces élections ?
- ▶ Quelles sont les particularités des TPE ?
- ▶ Quel est le rôle des élus ?
- ▶ Quelles difficultés à militer dans les très petites entreprises ?

Retrouvez les réponses à toutes ces questions ainsi qu'à celles posées dans le direct du tchat. ([lien vers la chaîne YouTube CGT](#))

Du 25 novembre au 9 décembre, je vote CGT





**Flasher ce code pour télécharger
anonymement et gratuitement
des fiches pratiques**

POUR CONNAÎTRE VOS DROITS



Ne pas jeter sur la voie publique

Dans les entreprises de moins de 11 salarié-es

#JEVOTE CGT

du 25 novembre au 9 décembre 2024